



PROCES-VERBAL

de l'assemblée communale ordinaire du 24 avril 2018

Présidence : M. Gérard Brodard Syndic
Citoyens présents : 37 y compris les membres du Conseil communal, les 2 Secrétaires et la Caissière

La présente assemblée a été convoquée selon la décision de l'assemblée communale du 2 mai 2006 soit par : insertion dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par distribution d'un tout-ménage avec le tractanda suivant :

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 janvier 2018
2. Dépenses excédentaires et non prévues au budget des investissements 2017
3. Comptes 2017
 - 3.1 Comptes de fonctionnement
 - 3.2 Comptes des investissements
 - 3.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision
 - 3.4 Approbation
4. Approbation du règlement scolaire
5. Divers

A 20h.01, M. Gérard Brodard, Syndic ouvre l'assemblée en adressant les salutations d'usage et remerciements aux citoyens présents.

Se sont excusés :

M. Remy Hermida, M. Antonio Hermida, Mme Vanessa Godel, Mme Margrit Strub, Mme Irène Russi, Mme Jacqueline Tesse et Mme Sabrina Bersier.

Scrutateurs : Mme Marie-Noëlle Guex et M. Alexandre Duc.

M. le Syndic demande à l'assemblée s'il y a des observations sur le mode de convocation et sur le tractanda. Ceci n'étant pas le cas, celle-ci délibérera selon le tractanda énoncé.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 10 janvier 2018

Selon la décision de l'assemblée du 30 avril 2013, reconfirmée le 24 mai 2016, le procès-verbal ne sera plus lu. Ce dernier est présenté à l'écran et chacun peut y apporter les commentaires nécessaires.

M. le Syndic remercie la Secrétaire pour l'élaboration du document et donne aux citoyens présents différentes informations relatives aux points relevés lors de la précédente assemblée :

Plusieurs citoyens de Seiry ont demandé à revoir l'emplacement du compacteur prévu sur la Route de la Coulate, soit aux abords du quartier l'Ingéra. Des précisions quant à ce point seront transmises au point 5. Divers.

Concernant les différentes demandes faites sur les plans provisoires du nouveau bâtiment administratif, une information communale aura lieu prochainement. L'invitation sera faite par « tout-ménage ».

M. Remi Hermida avait demandé que la place de jeux de Lully soit nettoyée. Cette dernière est nettoyée régulièrement par le piqueur communal.

Mme Véronique Deschenaux a constaté que plusieurs éléments ne fonctionnaient pas à la salle de Seiry, bouton de stores, lumière dans les corridors, etc. Elle demande que ce bâtiment soit mieux entretenu.

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale l'informe que toutes ces réparations ont été faites.

La parole n'étant plus requise, il est demandé à l'assemblée si des remarques sont encore à formuler par rapport à ce procès-verbal.

Aucune remarque n'étant relevée, le procès-verbal est soumis au vote qui est adopté à l'unanimité.

2. Dépenses excédentaires et non prévues au budget des investissements 2017

Présentation des éléments ci-dessous avec les explications y relatives faite par M. le Syndic - G. Brodard :

Routes communales - génie civil :

	Budget	Comptes	Justifications
Passage piéton Route de Murist Lully	13'800.00	23'320.10	Nouvelle norme éclairage Travaux génie civil supplémentaires
Arrêt et abri bus Route de Lully	15'000.00	25'148.25	Droits de superficie Modification emplacement à cause du ruisseau
Total	28'800.00	48'468.35	Dépassement des montants au budget
Hors budget			
Passage piéton Route de Lully		26'926.10	Mise en conformité des passages piétons à charge des Communes
Réfection Route de la Cure à Lully		35'894.70	Profité de l'ouverture de la Route de la Cure pour faire le revêtement complet
		62'820.80	Supplément d'investissements
Total cumulé	Budget et hors budget	111'289.15	
Différence		82'489.15	Dépassement global

Le financement se fera via nos liquidités.

PAL/PAD Honoraires urbanistes :

Comptes		Budget	Différence
Mise à jour cadastre	2'450.00		
Décision canton	2'200.00		
Diverses rencontres	2'465.00		
Mise à jour PAL	28'330.00		
FAO	138.95		
P. dir. Energie	13'495.00		
	49'078.95	40'000.00	9'078.95
Hors budget			
Budgétisé pour 2018 mais facturé en 2018 avec le changement de TVA	21'900.00		
PAD zone des Marais part de Lully	28'665.50		
Conventions zones des Marais	1'170.00	Au moment du budget en 2016 le projet était bloqué. C'est pour cette raison qu'aucun montant n'a été comptabilisé.	
Triform part de Lully	2'600.20		
Frais de juriste	12'503.80	Conventions vente de droits autres Communes	
Comptes	66'839.50	0.00	66'839.50
Total			75'918.45

Le financement se fera via nos liquidités.

La parole est donnée à la Commission financière, soit son Président M. Christophe Wyssbrod qui relève avoir pris note de ces différents excédents. Tous les éléments utiles ayant été détaillés par M. le Syndic, aucune remarque n'est formulée.

M. Francis Marchand fait remarquer que les piétons n'utilisent pas le nouveau passage aux abords de la propriété de J.-Jacques Vernier, ils gardent les anciennes habitudes. Il relève que le Canton n'a pas toujours raison et demande à la Commune de ne pas entreprendre tout ce qu'il lui dit. Il précise que le passage d'avant était mieux adapté. M. le Syndic lui répond que la Commune se défend comme elle peut.

Les objets suivants sont soumis au vote :

1. Passage piétons sur la Route de Murist : l'assemblée l'accepte à l'unanimité.
2. Arrêt de bus à Lully : l'assemblée l'accepte à l'unanimité.
3. Passage piétons sur la Route de Lully : l'assemblée l'accepte à l'unanimité.
4. Réfection Route de la Cure à Lully : l'assemblée l'accepte à l'unanimité.
5. Augmentation générale des frais du PAL : l'assemblée l'accepte à l'unanimité.

3. Comptes 2017

Notre Syndic - Responsable des finances apporte à l'assemblée quelques précisions importantes :

- 5^{ème} exercice avec la Fiduciaire MAZARS de Fribourg. Le mandat a été renouvelé pour la révision des comptes 2016-2017-2018.
- Budget annoncé avec un résultat positif de fr. **11'712.89**.

- Augmentation des charges liées par rapport à 2016 de fr. 166'575.45.
- Augmentation de l'attribution de la péréquation des ressources et besoins par rapport à 2016 de fr. 11'123.--.
- **Taxes de raccordement eau potable** : montant encaissé de fr. 35'535.-- comptabilisé en amortissement supplémentaire au bilan du compte « Service des eaux ».
- **Taxes de raccordement eaux usées** : montant encaissé de fr. 60'174.-- comptabilisé en amortissement supplémentaire au bilan du compte canalisation STEP-épuration.
- **Prélèvement à la réserve « eau »** : fr. 27'410.95 afin d'équilibrer les comptes de l'approvisionnement en eau.
- **Attribution à la réserve « protection des eaux »** : fr. 84'258.75
- **Attribution à la réserve « ordures ménagères »** : fr. 6'653.10 afin d'équilibrer les comptes. Le décompte final de la déchetterie n'a pas encore été établi par la Commune d'Estavayer.
- **Provision pour pertes débiteurs** : provision à fr. 150'000.-- idem aux comptes 2016.
- **Prélèvement à la réserve PC** : fr. 2'002.35 afin de couvrir les frais annuels ainsi que le montant de fr. 301'500.00 pour amortir la construction de l'abri PC de l'école Arc-en-Ciel selon autorisation du SPPAM.
- **Amortissements obligatoires** : fr. 216'062.-- selon contrôle de l'endettement transmis par le SCom.
- **Amortissements supplémentaires globaux** : fr. 321'447.45.
- **Dossiers aux poursuites** : fr. 19'883.95
- **Arrangement de paiement** : fr. 10'755.75.
- **Dossiers auprès de la Sté de recouvrement** : fr. 14'264.15 (actes défaut de bien).
- **Résultats effectifs de l'exercice 2017** : fr. 11'712.89 + fr. 321'447.45 d'amortissements supplémentaires = fr. 333'160.34.

Apports extraordinaires et supérieurs au budget.

Apport supplémentaire des impôts des personnes physiques (sur années antérieures) :

- Impôts sur le revenu de fr. 204'981.45
- Impôts sur la fortune de fr. 12'728.65

Apport supplémentaire des impôts sur les prestations en capital par rapport au budget de fr. 89'240.--.

Apport supplémentaire des impôts sur les gains immobiliers par rapport au budget de fr. 112'340.30.

Différence des rentrées fiscales globales de plus de fr. 471'430.96 par rapport au budget.

3.1 Comptes de fonctionnement

M. le Syndic fait part à l'assemblée des explications y relatives.

Le compte de fonctionnement 2017 démontre les résultats suivants :

Total des charges fr. 4'827'163.82

Total des produits fr. 4'838'876.71 avec un résultat final de fr. 11'712.89.

M. François Martin souhaite savoir si nous parlons des pertes présumées ou effectives ? M. le Syndic l'informe que le montant mentionné correspond aux pertes effectives.

M. Francis Marchand nous fait part des questions suivantes :

- Il constate que les employés de l'Administration ont des heures supplémentaires, leur contrat ne pourrait pas être adapté à la charge de travail ? M. le Syndic l'informe que le pourcentage des employés a été revu à la hausse depuis le début de cette année 2018.
- La participation de la Commune et des parents pour l'AES n'est pas autant élevée que celle prévue. M. le Syndic précise que la corrélation n'est pas linéaire, celle-ci étant liée à la situation financière des parents. Nous n'avons pas de recul, vu que c'est le premier exercice établi. A voir lors des prochaines années.
- Concrètement, le montant correspondant aux amortissements extraordinaires se trouve sur un compte ? M. le Syndic l'informe que nous travaillons avec les deux versions, soit les montants à amortir et les montants en notre possession.

3.2 Comptes des investissements

La présentation des comptes d'investissements est faite par notre Syndic.
Le compte des investissements 2017 présente un total de charges de fr. 525'155.55 et des produits pour fr. 240'897.20.

Lecture du bilan par M. le Syndic.

Total de l'actif au 31 décembre 2017 : fr. 9'125'721.79.

Nous pouvons constater que la fameuse réserve de la fusion n'est pas utilisée pour cet exercice.

3.3 Rapport de la Commission financière et de l'organe de révision

La parole est donnée à Christophe Wyssbrod - Président de la Commission financière. Elle nous fait part du rapport de la Fiduciaire Mazard et celui de la Commission financière qui s'est réunie le 16 avril 2018 afin de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision de ladite Fiduciaire.

Le Conseil communal était présent et a répondu aux différentes questions de la Commission financière.

Après analyse du compte de fonctionnement, elle constate le bon équilibre des comptes 2017 et recommande à l'assemblée de les approuver tels que présentés.

Concernant le compte des investissements 2017, ils ont pris acte des dépenses excédentaires et non prévues dans le budget 2017, tout en ayant reçu les explications y relatives de la part du Conseil communal. Les explications sont tout à fait probantes.

Il saisit l'occasion pour remercier particulièrement Mme Heidi Monney - Caissière ainsi que le Conseil communal pour le très bon travail effectué.

François Martin se questionne sur les redevances de l'Etat, soit sur les impôts avant 2016. Pour quelle raison l'Etat conserve ses montants ?

M. le Syndic l'informe que des correctifs financiers se font sur 4 ans. De ce fait, fiscalement, les dossiers ne sont pas clôturés.

M. Francis Marchand demande à quoi correspond le montant de fr. 1'000.— en faveur de Fribourg Gottéron. M. le Syndic l'informe que c'est une action prise à titre exceptionnel.

Notre Syndic relève que les comptes 2017 sont excellents. Pour l'instant, les impôts ne seront pas revus à la baisse. Dans un premier temps, nous devons assurer les prestations dues et le bien être de la Commune.

3.4 Approbation

Les comptes de fonctionnement 2017 sont soumis au vote et sont acceptés à l'unanimité.

Les comptes d'investissements 2017 sont soumis au vote et sont également acceptés à l'unanimité.

Notre Syndic remercie infiniment l'assemblée communale pour sa confiance, l'administration, les membres du Conseil, la Commission financière pour sa bonne collaboration et en particulier Mme Heidi Monney - Caissière pour son travail inconditionnel à l'égard du Conseil communal pour la gestion financière des dossiers.

4. Approbation du règlement scolaire

Afin d'être en adéquation avec la loi scolaire et l'enseignement, nous avons dû adapter et corriger notre règlement actuel de manière approfondie.

La parole est donnée à M. Alexandre Siffert - Conseiller communal pour la lecture du règlement à l'assemblée, ceci dans sa globalité.

Plusieurs citoyens souhaitent connaître la différence entre le Conseil des parents et la Commission scolaire.

M. Alexandre Siffert précise que selon le nouveau règlement, la Commission scolaire prendra fin au 1^{er} août 2018. Toutefois, il est spécifié que le Conseil communal a la possibilité de maintenir la Commission scolaire.

La Commission scolaire n'étant plus obligatoire, nous avons décidé de mettre en place un Conseil des parents et que ce dernier reprendrait différentes tâches effectuées actuellement par la Commission scolaire.

M. Francis Marchand demande à recevoir des précisions concernant l'art. 5 relatif à la contribution demandée aux parents pour les activités scolaires.

M. Alexandre Siffert l'informe de ce qui suit :

Selon l'arrêté du TF 2C_206/2016 du 7 décembre 2017, une contribution peut être demandée aux parents pour couvrir les frais de repas de leurs enfants lors de certaines activités scolaires, telles que les journées sportives, les activités culturelles, les excursions, le camp de ski ou le camp vert.

Cette contribution est définie par le Conseil communal. Elle se monte au maximum à fr. 16.— par jour et par élève.

La Commune de Lully a décidé d'encaisser le montant de fr. 16.— par jour et par élève.

Par exemple, lors de la semaine du camp de ski, il ne sera facturé aux parents uniquement la somme de 80. —, soit 5 jours à fr. 16.—. La Commune financera la différence du coût du camp.

Et concernant les journées sportives, courses d'école ou autres activités, seule la somme de fr. 16.–/jour pourra être facturée aux parents.

La parole n'étant plus demandée relative à ce règlement, celui-ci est soumis au vote. Il est adopté à l'unanimité.

5. Divers

Notre Syndic fait part à l'assemblée des informations suivantes :

Une Commission de l'énergie va être mise en place et la Commune est à la recherche de deux membres.

M. Vincent Isoz en sera le référant et toutes personnes intéressées peuvent le contacter.

Bâtiment administratif :

Les plans du nouveau bâtiment ont été revus et le projet définitif sera terminé tout prochainement. Une séance d'information sera organisée pour les citoyens.

Appartement de Seiry :

Mme Catherine Plüss - Conseillère communale fait part à l'assemblée du décompte final suivant :

• Budget voté	fr.	250'000.00
• Total dépenses	fr.	208'637.05
• Différence	fr.	41'362.95

Gestion des déchets :

Globalement cela se passe bien.

- Le compacteur de Bollion sera installé ces prochains jours.
- Pour le compacteur de Seiry, les différents emplacements prévus ne sont pas possibles. De ce fait, il sera installé provisoirement aux abords de l'école. A voir selon son utilisation, s'il sera maintenu définitivement.

Commission de naturalisation :

Pour donner suite à l'article paru dans le journal le 24 Heures du 5 avril 2018, Mme Catherine Plüss donne à l'assemblée un rappel de la procédure, ceci selon la loi.

Elle fait part à l'assemblée des informations sur les réflexions de la commission :

- Permettre au candidat d'être actif et de pouvoir se préparer.
- Partie écrite pour changer avec les autres étapes de la procédure qui se passent toutes oralement.
- Traiter tous les candidats de manière égalitaire.
- Leur permettre d'éveiller leur curiosité sur tous les sujets touchant à la vie, à l'organisation et à l'histoire de la Suisse.

La procédure de la Commune de Lully est la suivante :

- Envoi au candidat des 200 questions pour se préparer.
- Un mois au minimum pour le temps de préparation.
- Audition :
 - 1^{ère} partie orale pour faire connaissance avec le candidat.
 - 2^{ème} partie, questionnaire de 50 questions tirées des 200 reçues préalablement avec 3 réponses à choix.

Interpellation au Canton par le Conseil communal :

- Demande de clarification et de document-cadre pour le travail des commissions.
- Rencontre avec M. Coussa, chef de secteur et conseiller au Service des naturalisations.
- Un nouveau document de référence est en travail.

M. Camille Duc demande combien de candidats ont demandé la naturalisation. Mme Catherine Plüss - Conseillère communale l'informe de ce qui suit : 4 en 2017 et 3 en 2018.

Prochaines manifestations à Lully :

- Rencontre des jeunes citoyens organisée par les Communes de Lully et Châtillon le 5 mai. Visite de Soleol. 17 personnes ont été invitées.
- Rallye découverte : le 26 mai
- Loto des écoles : le 30 juin
- Clôture scolaire : le 6 juillet
- 1^{er} août 2018 (endroit à définir)
- Sey-Bôo-Lully : le 22 septembre
- Assemblée extraordinaire : en septembre
- Brunch des écoles : le 4 novembre

Parole à l'assemblée :

M. Francis Marchand propose d'inviter les jeunes citoyens à participer aux assemblées afin qu'ils s'initient quelque peu à la vie communale.

M. le Syndic prend acte de cette remarque.

M. Camille Duc a pu constater que peu de jeunes nouveaux citoyens prennent part à la soirée organisée. Il pense que le Conseil communal doit se faire une réflexion si cela vaut encore la peine de continuer à organiser cette rencontre.

M. le Syndic l'informe qu'en règle générale, les jeunes qui ne peuvent pas y participer prennent la peine de s'excuser. Il est dommage de pénaliser les personnes qui s'inscrivent à cet événement.

M. Peter Strub demande à savoir de quelle façon il doit procéder pour intervenir auprès de l'aviation de Payerne concernant le bruit trop élevé des avions. Il constate que le règlement mis à l'enquête n'est pas respecté.

M. le Syndic lui demande de faire un courrier auprès de notre Autorité et ensuite nous interpellons M. Studemann de l'Aérodrome qui lui, se chargera de transmettre les renseignements utiles à M. Peter Strub.

Notre Commune approchera également l'ASIC à ce sujet.

Mme Elisabeth Pillonel relève que l'ASIC avait fait un avertissement des exercices de l'aviation par la presse.

La parole n'étant plus demandée, M. Gérard Brodard Syndic remercie l'assemblée pour sa présence et de sa participation active, de sa confiance à l'égard du Conseil communal.

Il remercie également les Secrétaires-Caissière de l'Administration communale et ses collègues du Conseil pour l'excellente collaboration et le soutien de chacun durant l'année.

La parole n'étant plus demandée, il a le plaisir d'inviter l'assemblée à la traditionnelle
verrée.

La séance est levée à 21h.55

La Secrétaire :
C. Collomb



Le Syndic :
G. Brodard



